

## RETENUE D'EAU DE SIVENS

### La préfète porte plainte contre les agriculteurs

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

🕒 20 h

retenue d'eau (/tag/retenue d'eau)



Des agriculteurs et des élus ont manifesté le 3 octobre 2020 sur la départementale Gaillac-Montauban, près du site prévu pour la retenue d'eau de Sivens. © Florence Jacquemoud

Au lendemain de la manifestation du 3 octobre 2020, la préfète du Tarn a porté plainte pour obstruction de la route contre les organisateurs de la manifestation de soutien à la retenue d'eau de Sivens. Les représentants de la FDSEA et de JA du Tarn, ainsi que de l'Association Tescou Avenir (ATA) ont été entendus par les gendarmes.

Les organisateurs de cette manifestation près du site prévu pour la construction de la retenue d'eau de Sivens (<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/retenue-deau-de-sivens-letat-ne-repond-plus-il-doit-prendre-ses-responsabilites--1,15,2679398207.html>) avaient pourtant déposé une déclaration préalable pour ce regroupement sur la départementale 999 allant de Gaillac à Salvagnac (Tarn). Et la préfecture n'avait pas interdit cette manifestation, dont l'organisation a été calée avec les services de l'État.

#### Un blocage symbolique de la chaussée

Des gendarmes dirigeaient les automobilistes. Une déviation avait même été installée. Ce blocage de la route, matérialisé par deux dépôts de branchages, n'obstruait que la moitié de la chaussée. Des plots mobiles en plastique, déposés sur l'autre moitié, étaient facilement déplaçables pour laisser passer les véhicules. Aucun véhicule n'a d'ailleurs été bloqué.

Plutôt qu'un feu vert pour lancer les travaux, la préfecture freine le dossier sous la pression d'un nouveau collectif « anti-Sivens ». La plainte contre les agriculteurs qui défendent les conclusions d'un projet de territoire voulu par l'État et dont les études préparatoires ont été payées par le denier public est un nouveau pas vers l'incompréhension.